



Procès-verbal de la 106^e assemblée générale

tenue le mardi 19 février 2008
à 17h30 au local 2-52-101 au Cégep de Sherbrooke

Ordre du jour tel qu'adopté

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2007 et suites.
5. Informations diverses :
 - Renouvellement des assurances.
 - Lutte contre l'homophobie.
 - Tournée départementale : les suites.
 - Campagne CSN « Le public c'est la santé pour tout le monde ».
 - Alliance Syndicat / Tiers-monde.
6. Modification aux statuts et règlements
Avis de motion que les statuts et règlements du SPECS soient modifiés afin d'introduire un nouvel article portant sur le comité de surveillance des finances (texte ci-joint).
7. Évaluation de l'enseignement : état du dossier et orientations.
8. Élections :
 - 8.1 Comité des relations du travail (un poste vacant).
 - 8.2 Commission des études : remplacement pour une session - Sciences humaines.
9. Divers
10. Levée de l'assemblée.

Catherine Ladouceur ouvre l'assemblée. Il est 17h43.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 106.1 « Il est proposé de nommer Julie Dionne à la présidence de l'assemblée. »
Catherine Ladouceur propose et Benoît Giroux appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouveaux membres.

Résolution 106.2 « Il est proposé d'accepter les 19 nouveaux membres du SPECS suivants : Nathalie Fortin, Patric Lacasse, Olivier Domingue, Martin Hébert, Hélène Dauphinais, Elise Salaun, Jean-Thomas Courchesne, Véronique Taschereau, Sara Derivière, Bernard Wagneur, Anne-Marie Leblanc, Marie-Josée Fraser, Dave Cloutier, Geneviève Paquette, Judith Rochon, Pierre Desruisseaux, Chantal Huot, Annie Bisson et Annie Provencher. »
Benoît Giroux propose et Thérèse Létourneau appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour.

- Résolution 106.3** « Il est proposé d'adopter l'ordre du jour du tel que déposé en rayant le point "6. Question de privilège : grève au garage Sherbrooke Audi ". »
Benoît Giroux propose et André Mercier appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la 105^e assemblée générale tenue le 25 septembre 2007 et suites.

- Résolution 105.4** « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 105^e assemblée générale tenue le 25 septembre 2007 tel que rédigé. »
Louis Desmeules propose et Gervais Tremblay appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites :

- Aucune suite.

5. Informations diverses :

- Renouvellement des assurances.

Claude Tétreault fait la présentation.

- À chaque année, en janvier, il y a renouvellement du contrat des assurances collectives.
- Habituellement, le bureau exécutif soumet les changements à l'approbation de l'assemblée générale. Cette fois-ci, la question n'a pas été soumise à l'assemblée générale parce que les modifications ont été jugées mineures.
- Une des modifications porte sur la tarification dans le module de l'assurance-maladie qui a augmentée de 3%. Ceci correspond à plus ou moins 1\$ par 15 jours.
- Claude Tétreault présente les divers changements survenus au niveau de la protection.

- Lutte contre l'homophobie.

Dominique Dubuc fait la présentation.

- Une étude sur l'homosexualité est en cours dans le milieu collégial. 26 cégeps seront rejoints, dont le Cégep de Sherbrooke. Ce type d'étude n'a jamais été fait en milieu collégial. On s'attend à y rencontrer une situation problématique semblable à celle qu'on connaît au secondaire.
- Quelque 116 étudiant-e-s seront ciblés, soit environ 4 classes, pour répondre à un questionnaire demandant environ une heure à compléter.
- Une pétition circule pour dénoncer le fait que les hommes homosexuels n'ont pas le droit de donner du sang.

- Tournée départementale : les suites.

Catherine Ladouceur fait la présentation.

- 26 des 32 départements ont été visités et le compte rendu est reproduit dans le numéro de *Quand les profs* de décembre 2007.
- Pour faire suite à la tournée, le bureau exécutif a rencontré les personnes suivantes de la direction le 5 février 2008: Sylvain Saint-Cyr, directeur général, Yves Demers, directeur du service des ressources humaines, Marie-France Bélanger, directrice des études et Pierre Lefavre, directeur de l'organisation scolaire.
- Une liste de priorités, qui sera placée sur notre site Internet, a été déposée au cours de cette rencontre.
- La semaine prochaine, Catherine Ladouceur rencontrera M. Saint-Cyr, le directeur général. Un compte rendu sera transmis au personnel enseignant.

- Campagne CSN « Le public, c'est la santé pour tout le monde ».

Jean Lacharité, président du Conseil central de la CSN en Estrie, a été invité pour présenter la campagne de la CSN sur la santé. Il trace le portrait de la situation à la suite du dépôt du rapport Castonguay, en exposant la vision de la CSN d'un système de santé qui s'en va de plus en plus vers la privatisation.

Dans le cadre de la campagne de la CSN :

- Quatre documents ont été distribués à l'ensemble du personnel enseignant au cours des derniers mois;
- Pour le Cégep de Sherbrooke, avec la pétition « Le public, c'est la santé pour tout le monde ! », un objectif de 550 signatures a été fixé.

- Alliance Syndicat / Tiers-monde.

Catherine Ladouceur fait la présentation. Ce point devait être présenté par Jean Lacharité, président du Conseil central de la CSN en Estrie, mais il a dû quitter plus tôt.

- Un projet sera soumis lors de la prochaine assemblée générale du Syndicat.
- Le libellé de la proposition qui sera soumise est distribué sur place et disponible en annexe au procès-verbal.
- Initialement, le projet d'« Alliance Syndicat / Tiers-monde » consiste à recueillir en dons l'équivalent de 0,01\$ par heure travaillée, ce qui correspond en moyenne à 16,90 \$ par prof, soit 7650 \$ par année au Cégep de Sherbrooke.
- Plus d'information sera diffusée d'ici l'assemblée générale du 2 avril 2008.

6. Modification aux statuts et règlements

Avis de motion que les statuts et règlements du SPECS soient modifiés afin d'introduire un nouvel article portant sur le comité de surveillance des finances.

Diane Lafrance présente la proposition de modification aux statuts et règlements.

Résolution 105.5 « Il est proposé d'ajouter aux statuts et règlements du SPECS-CSN un nouvel article dont le libellé est :

5.19 Comité de surveillance

- Les membres du comité de surveillance, au nombre de trois, sont élus lors de l'assemblée générale se tenant statutairement (article 4.03) à chaque année avant le 1^{er} octobre.
- Ils ne peuvent être membre du bureau exécutif.
- Leur mandat s'étend du 1^{er} janvier suivant leur élection jusqu'au 31 décembre.

Mandat du comité :

- Surveille la conformité des pratiques comptables du SPECS-CSN aux normes généralement applicables en ces matières.
- Surveille la conformité des rapports soumis à l'assemblée générale par la trésorière ou le trésorier (bilan, état des résultats, fonds de résistance, etc.).
- Surveille la conformité des dépenses aux politiques établies.
- Surveille par les moyens qu'il juge appropriés la rigueur de la gestion financière du SPECS-CSN.
- Soumet son rapport à l'assemblée générale une fois par année, à la même assemblée lors de laquelle sont présentés les états financiers, soit lors de l'assemblée qui se tient statutairement avant le 1^{er} octobre.

Réunions du comité :

- Le comité de surveillance peut se réunir aussi souvent que ses membres le jugent utile, mais il doit se réunir au moins deux fois durant son mandat. »

Jacques Gagnon propose et Benoît Giroux appuie.
Adoptée à l'unanimité.

7. Évaluation de l'enseignement : état du dossier et orientations.

Claude Tétreault fait la présentation.

- Le comité d'appréciation de la qualité du travail des enseignants travaille à élaborer une politique d'évaluation.
- Il est composé de Claude Tétreault, Catherine Ladouceur, Dominique Dubuc, Yves Demers, Réjean Bergeron et Claude Thibodeau.
- Trois réunions ont eu lieu à ce jour.
- Les grandes lignes des tableaux sont exposées.

8. Élections :

8.1 Comité des relations du travail (un poste vacant).

- Il faut procéder au remplacement de Stéphane Caillé (Français) au Comité des relations du travail (CRT). Son mandat se termine à la fin de la présente session.
- Comme les réunions du CRT ont lieu le mercredi en avant-midi, à toutes fins pratiques la condition pour se présenter est d'être disponible au cours de cette période-là de la semaine.

Ouverture de la période de mises en nomination.

Fabien Burnotte est proposé par Thérèse Létourneau Il accepte

Fermeture de la période de mises en nomination.

Fabien Burnotte est élu par acclamation.

8.2 Commission des études : remplacement pour une session - Sciences humaines.

- Anne-Marie Lemay a été élue à la Commission des études comme représentante de la famille des Sciences humaines lors de l'assemblée générale du 24 avril 2007 pour un mandat se terminant à la fin de la session d'hiver 2009.
- Au cours de la session d'hiver 2008, elle est sur un PVRTT et n'est pas disponible pour participer. Il est toutefois convenu qu'elle reprendra ses fonctions à compter de la session Automne 2008.
- Il faut donc procéder à l'élection d'une personne pour assumer le remplacement au cours de la session d'hiver 2008.

Ouverture de la période de mises en nomination.

Benoît Giroux est proposé par Thérèse Létourneau Il accepte

Fermeture de la période de mises en nomination

Benoît Giroux est élu par acclamation.

9. Divers

- La prochaine assemblée générale du Syndicat aura lieu le 2 avril 2008.
- Une communication par courriel sera envoyée pour rendre compte de la présente assemblée générale. Il y sera notamment question du grief qui a été gagné au Collège Ahuntsic sur la reprise des journées de grève.
- Des épinglettes sur les 40 ans des cégeps sont disponibles gratuitement.
- Les professeurs sont invités à signer et faire signer la pétition en faveur du système de santé public.

10. Levée de l'assemblée.

Résolution 105.6

«Il est proposé de lever l'assemblée. »

Benoît Giroux propose et Thérèse Létourneau appuie.

Adoptée à la majorité.

Catherine Ladouceur, présidente
Animation de l'assemblée : Julie Dionne

Clermont Olivier, secrétaire
Prise de notes: Luc Loignon

Proposition de modification de la politique de solidarité du SPECS-CSN

à être soumise à l'assemblée générale du 2 avril 2008

Proposition du bureau exécutif

Que le SPECS-CSN modifie sa politique de solidarité pour y ajouter un élargissement du volet « solidarité internationale » en modifiant l'article 2.7 d) de telle manière :

2.1 Prévoir pour les contributions de solidarité une dépense annuelle en conformité avec le budget adopté chaque année par l'assemblée générale. (Exemple en 2007-2008 : 2 500 \$)

...

2.7 Solidarité internationale :

- a) renouveler annuellement notre adhésion au Centre international de solidarité ouvrière (CISO);
- b) soutenir les projets pédagogiques de solidarité internationale envers les pays du Sud en provenance du Cégep, jusqu'à un maximum de 75 \$ par projet;
- c) soutenir les projets de solidarité internationale, autres que des projets pédagogiques locaux, que le bureau exécutif juge pertinents;
- d) prévoir un montant annuel égal à celui prévu en 2.1 à verser à un fonds de coopération internationale que le bureau exécutif juge pertinent (Exemple pour 2007-2008 : Alliance Syndicats et Tiers-Monde). Advenant le cas où le montant prévu en 2.1 ne soit pas totalement utilisé, la différence sera ajoutée au montant versé au fonds de coopération choisi.**

7. Modification aux statuts et règlements

Il est proposé d'ajouter un nouvel article dont le libellé est :

5.19 Comité de surveillance

- Les membres du comité de surveillance, au nombre de trois, sont élus lors de l'assemblée générale se tenant statutairement (article 4.03) à chaque année avant le 1^{er} octobre.
- Ils ne peuvent être membre du bureau exécutif.
- Leur mandat s'étend du 1^{er} janvier suivant leur élection jusqu'au 31 décembre.

Mandat du comité :

- Surveille la conformité des pratiques comptables du SPECS-CSN aux normes généralement applicables en ces matières.
- Surveille la conformité des rapports soumis à l'assemblée générale par la trésorière ou le trésorier (bilan, état des résultats, fonds de résistance, etc.).
- Surveille la conformité des dépenses aux politiques établies.
- Surveille par les moyens qu'il juge appropriés la rigueur de la gestion financière du SPECS-CSN.
- Soumet son rapport à l'assemblée générale une fois par année, à la même assemblée lors de laquelle sont présentés les états financiers, soit lors de l'assemblée qui se tient statutairement avant le 1^{er} octobre.

Réunions du comité :

- Le comité de surveillance peut se réunir aussi souvent que ses membres le jugent utile, mais il doit se réunir au moins deux fois durant leur mandat.